

9 octobre 2019
Français
Original : anglais*

**Vingt-neuvième Réunion des chefs des services
chargés au plan national de la lutte contre le trafic
illicite des drogues, Amérique latine et Caraïbes**

Lima, 7-11 octobre 2019

Projet de rapport

Rapporteuse : Soraya Carolina Cálix Ponce (Honduras)

Additif

Examen de thèmes spécifiques par des groupes de travail

**b) Connaissance du mode de fonctionnement et des activités
des groupes criminels organisés qui se livrent au trafic de drogues**

1. Le groupe de travail sur le thème susmentionné s'est réuni pendant la 5^e séance, tenue le 9 octobre 2019. Au cours de ses travaux, il a formulé les observations suivantes :

a) Les groupes de trafiquants de drogues empruntent différentes voies de circulation (maritime, aérienne, terrestre ou fluviale), suivent divers modes opératoires et utilisent plusieurs méthodes de dissimulation pour le trafic illicite de drogues. La substitution de bagages et le transfert de cargaisons de drogues en haute mer sont des techniques particulièrement répandues dans la région ;

b) Les groupes de trafiquants de drogues ont recours au transport par conteneurs, navires rapides, bateaux de plaisance, submersibles, petits aéronefs ainsi qu'aux envois par colis postaux ;

c) La drogue peut être dissimulée dans des cargaisons légitimes, dans les structures de conteneurs, de navires ou de véhicules, dans des bagages ; imprégnée dans des vêtements, etc. ;

d) Il arrive que des membres du personnel des autorités portuaires soient corrompus et impliqués dans les activités relatives au trafic illicite de drogues ;

e) Des cas de falsification d'informations enregistrées dans les systèmes de traitement automatisé des conteneurs et dans les bases de données, pour que certains conteneurs ne soient pas contrôlés, ont été signalés.

2. Le groupe de travail a formulé les conclusions suivantes :

a) Les groupes criminels organisés impliqués dans le trafic illicite de drogues ont évolué, et les structures hiérarchiques de type pyramidal ont laissé la place à des

* Disponible uniquement en anglais, espagnol et français, qui sont les langues de travail de cet organe subsidiaire.



structures horizontales, dans lesquelles plusieurs groupes agissent de manière plus ou moins indépendante ;

b) En plus des filières de trafic bien connues, les groupes criminels transportent de grosses quantités de drogues sur des voies navigables, principalement vers la côte atlantique pour des expéditions ensuite à destination de l'Amérique du Nord, de l'Afrique (comme plaque tournante) et de l'Europe ;

c) Les groupes multinationaux impliqués dans la production et le trafic de drogues sont de plus en plus actifs et de plus en plus « professionnels », et ils bénéficient de contacts régionaux et internationaux. Il n'est pas rare qu'ils aient recours à divers moyens techniques, y compris à du matériel et à des dispositifs de contre-surveillance visant à empêcher la mise en place d'écoutes téléphoniques par les services de détection et de répression ;

d) La lutte contre le trafic de drogues par voie maritime, terrestre, aérienne et fluviale nécessite une coopération et une coordination non seulement entre les services de détection et de répression, mais aussi avec la marine, le secteur privé, les autorités portuaires (ports maritimes et ports secs), les autorités aéroportuaires et d'autres acteurs ;

3. Le groupe de travail a adopté les recommandations suivantes :

a) Les gouvernements devraient former leurs autorités compétentes et en renforcer les capacités s'agissant de procéder à des interceptions, de mener des enquêtes et d'engager des poursuites dans les affaires de trafic de drogues multinationales importantes pour désorganiser les filières et démanteler les groupes de trafiquants ;

b) Les gouvernements devraient encourager leurs services de détection et de répression à recourir à des techniques d'enquête spéciales, y compris les livraisons surveillées, l'infiltration et autres, afin d'identifier les principaux groupes de trafiquants de drogues, les filières d'approvisionnement et les flux financiers connexes, et de prendre les contre-mesures qui s'imposent ;

c) Les gouvernements devraient échanger régulièrement des informations avec leurs homologues sur les modes opératoires, les méthodes de dissimulation, les itinéraires de trafic, les groupes criminels et leurs membres, ainsi que sur les pratiques optimales et les mesures efficaces en matière de lutte contre le trafic illicite de drogues.
